TSX : **IMG** NYSE : **IAG**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IAMGOLD CONCLUT UNE ENTENTE DE COENTREPRISE NON CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ AVEC STAATSOLIE

Toronto (Ontario), le 24 avril 2020 - IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou « la Société ») est heureuse d'annoncer que sa filiale Rosebel Gold Mines (« RGM ») a conclu une entente (« l'Entente ») de coentreprise non constituée en société (la « Coentreprise ») avec Staatsolie Maatschappij Suriname NV (« Staatsolie ») concernant les zones de la concession dans la zone d'intérêt de la Coentreprise (qui comprend Saramacca). La Coentreprise exclut la concession minière existante Gross Rosebel, détenue à 95 % par RGM et à 5 % par la République du Suriname.

Staatsolie est la société pétrolière publique du Suriname et elle détient également une participation de 25 % dans Newmont Suriname en tant que commanditaire.

La République du Suriname a choisi de désigner Staatsolie, avec l'accord de cette dernière, au titre de l'entité qui détiendra sa participation indivise de 30 % dans la Coentreprise, ainsi que tous les droits et obligations associés. La Coentreprise avait été acceptée préalablement lors de la seconde modification de la convention minière, annoncée en juin 2013 ; Staatsolie devient maintenant le nouveau partenaire de la Coentreprise, remplaçant l'entité NV1, qui avait été désignée initialement par la République du Suriname pour détenir sa participation de 30%.

Selon les modalités de l'Entente entre RGM et Staatsolie, la Coentreprise sera administrée comme suit:

- La date de transfert de la participation dans la Coentreprise correspond à la date de signature de l'Entente, soit le 22 avril 2020.
- Conformément à l'Entente, Staatsolie doit verser une contribution initiale correspondant à 30% de tous les coûts d'exploitation et coûts en immobilisations liés au projet Saramacca, y compris les coûts d'acquisition, d'exploration et de mise en valeur. Ainsi, Staatsolie a versé à RGM un montant initial de 34,0 millions de dollars américains sur un montant exigible total de 54,9 millions de dollars américains.
- Le montant restant, majoré des coûts d'exploitation et des coûts en immobilisations courants, y compris les frais de gestion et les intérêts, sera payé à même les droits aurifères de Staatsolie en vertu de l'Entente.
- Un conseil de la Coentreprise sera formé pour superviser la Coentreprise et ses activités et sera composé de quatre représentants de RGM et de deux représentants de Staatsolie.
- RGM demeurera l'exploitant de la Coentreprise et aura la responsabilité globale de la gestion des activités de celle-ci.
- Une proportion de 70% de la production des activités de la Coentreprise, qui comprend la mine Saramacca, sera attribuable à RGM, et une proportion de 30% sera attribuable à Staatsolie.
- Toutes les redevances et taxes à payer en vertu de la convention minière seront versées par chaque partie de la Coentreprise en proportion de sa participation.

Le profil de production d'IAMGOLD pour Rosebel débutant en 2020 intégrait déjà le partage de 70-30 de Saramacca.

« Nous sommes heureux d'accueillir Staatsolie en tant que partenaire de coentreprise pour accroître la production aurifère au site de Rosebel, a commenté Gordon Stothart, président et chef de la direction d'IAMGOLD. Cette société confèrera à notre partenariat un sens des affaires et une expérience dans l'industrie des ressources. La signature de l'entente visant la coentreprise est le fruit d'efforts s'échelonnant sur de nombreuses années. Je tiens à remercier toutes les parties concernées, y compris le gouvernement surinamais, Staatsolie et l'équipe d'IAMGOLD, pour tout leur travail ayant permis d'aboutir à ce résultat. »

Rudolf Elias, chef de la direction de Staatsolie, a déclaré : « Grâce à cette participation, Staatsolie augmente sa part dans une importante mine d'or et continue de réaliser sa stratégie de diversification. »

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD (www.iamgold.com) est une société minière de rang intermédiaire possédant trois mines d'or en exploitation situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de mise en valeur et d'exploration. IAMGOLD évalue continuellement des occasions d'acquisition de croissance et est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements :

Indi Gopinathan, vice-présidente, Relations avec les investisseurs et Communications, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888-464-9999 info@iamgold.com

Veuillez noter :

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web de Newsfile à www.newsfilecorp.com. Vous pouvez obtenir tous les documents d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov

The English version of this news release is available at http://www.iamgold.com/.